

L'an deux mille vingt-et-deux, le onze octobre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 05/10/2022

Etaients présents :

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 033-253306617-20221011-2022_51-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	Ex	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE		Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	Ex
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	Ex	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	Ex	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	Ex	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	Ex	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE	P	Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	P
Monsieur TELLIER	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD	Ex	Monsieur DIEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	Ex	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	P
Monsieur JOLY	Ex	Madame BOUCHET		Madame GADRAT	P	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS	Ex	Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	Ex	Monsieur MIEYEVILLE	P	Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	Ex	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	Ex	Madame DUCOS	P
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
 Reçu en préfecture le 12/10/2022
 Publié le 
 ID : 033-253306617-20221011-2022_51-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

PP = Présentiel partiel

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude ABANADES

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

- Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Madame Chantal GANTCH, déléguée titulaire de la CALI
 Monsieur David RESENDE, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la CALI
 Madame Mireille CONTE-JAUBERT, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la CALI
 Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Madame Gabi HÖPER, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la CALI
 Monsieur Michel VACHER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Nicolas TELLIER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais
 Monsieur Serge BROUDICHOUX, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais donne procuration à Monsieur Jean-Marie GOMBEAU, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais
 Monsieur Pierre JOLY, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
 Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 11 octobre 2022, 36 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION N° 2022 - 51

Objet : Complément à la délibération n° 2022 – 42 relative à l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires liées à l'Hygiène et la Sécurité

Rapporteur : Nicolas TELLIER

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération 36 membres du Comité Syndical étaient présents (sur 49 en exercice) et 7 procurations ont été recensées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1414-3,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 à L2113-8 relatifs à la constitution de groupements de commandes,

Vu la délibération n° 2022 – 42 du 06 septembre 2022 relative l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires liées à l'Hygiène et la Sécurité.

Considérant que lors de la séance du 06 septembre dernier, les délégués ont approuvé à l'unanimité des membres présents, l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires liées à l'hygiène et à la sécurité initié par la Cali.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) coordonne un groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires liées à l'hygiène et à la sécurité depuis le 15 octobre 2013. Les marchés issus de ce groupement arriveront à terme le 31/12/2022.

Considérant que la Cali a proposé aux collectivités de son territoire de constituer un nouveau groupement de commandes relatif à l'achat de formations obligatoires liées à l'hygiène et à la sécurité pour la période 2023-2025, par le biais d'une convention.

Considérant que les marchés auront pour objet les prestations suivantes :

- Achat de formations CACES
- Achat de formations liées aux risques électriques
- Achats de formations liées aux risques à la personne
- Achats de formations liées aux risques incendies
- Achats de formations permis de conduire et code de la route

Considérant que la convention constitutive de ce groupement de commandes désigne La Cali comme coordonnateur.

Considérant qu'à ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

Considérant qu'un comité de coordination sera constitué de représentants des membres et de la Cali.

Considérant qu'il convient, pour cela, de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au comité de coordination de ce groupement.

Il est proposé aux Membres du Comité Syndical de bien vouloir désigner les membres suivants pour siéger au comité de coordination de ce groupement :

<u>Membre titulaire :</u>	<u>Membre suppléant :</u>
Monsieur Jean-Claude ABAÑADES	Monsieur Nicolas TELLIER

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (36 délégués présents, sur 49 délégués en exercice), dont 7 procurations, décide :

Article 1 :

De désigner les membres suivants pour siéger au comité de coordination de ce groupement :

Membre titulaire :	Membre suppléant :
Monsieur Jean-Claude ABANADES	Monsieur Nicolas TELLIER

Article 2 :

Le Président et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 11 octobre 2022

Publié le : *12/10/2022*

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 033-253306617-20221011-2022_51-DE

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE


Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude ABANADES

